



Gouvernement
du Canada

Government
of Canada

En cours : Programme d'indemnisation pour les armes à feu de style arme d'assaut

Le Programme d'indemnisation pour les armes à feu de style arme d'assaut est en cours. Pour vérifier si votre arme à feu est admissible à un rachat, rendez-vous à l'adresse canada.ca/rachat-armes-a-feu.

Vous avez jusqu'au 31 mars 2026 pour présenter une demande.

La période d'amnistie prend fin le 30 octobre 2026. D'ici là, toute arme à feu interdite en 2020, en 2024 ou en 2025 devra avoir été neutralisée, remise aux autorités ou exportée.

Pour obtenir de l'aide, pour demander un formulaire de déclaration papier aux fins d'une demande par la poste ou pour recevoir de l'information dans une langue autochtone (mohawk, anishinaabemowin (ojibwe), inuktitut (Baffin-Sud), cri, algonquin, déné ou mi'kmaq), communiquez avec le PIAFSAA.

Téléphone

1-833-759-4551

ATS : 1-800-465-7735

De 7 h à 20 h, heure de l'Est (HE)

Du lundi au vendredi, partout au Canada

Notez que le centre d'appels est fermé lors
des jours fériés fédéraux.



Canada